

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Budget initial

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 17-1
Annule et remplace l'acte n° 17 - 2020-2021
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/10/2020
Réuni le : 26/11/2020
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-11 à L.421-13, R.421-20, R.421-57, R.421-58, R.421-59
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le code des collectivités territoriales
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le budget initial de l'exercice 2021
Budget primitif :
Budget annexe :
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 6

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Acquisition et aliénation des biens

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 18
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/10/2020
Réuni le : 26/11/2020
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise l'acquisition ou l'aliénation des biens.

Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Sortie d'inventaire pour mise au rebut des biens, totalement amortis, listés en annexe.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

9741048W
ACADEMIE DE LA REUNION
COLLEGE POINTE DES CHATEAUX
48 RUE GEORGES POMPIDOU
97436 ST LEU
Tel : 0262348856

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Passation de conventions, de contrats et de marchés

Numéro de séance : 3
Numéro d'enregistrement : 19
Année scolaire : 2020-2021
Nombre de membres du CA : 27
Quorum : 14
Nombre de présents : 19

Le conseil d'administration
Convoqué le : 30/10/2020
Réuni le : 26/11/2020
Sous la présidence de : Jean-Luc Mace
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-10, L.421-14, R.421-20, R.421-54
- le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise la passation des conventions, des contrats et des marchés

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Convention du groupement d'établissement (GRETA) Réunion actant son transfert au lycée Leconte des Lisle.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	19
Pour :	19
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0